

Dernière mise à jour le 18 février 2020

Investir dans une étoile : la période s'y prête

Une étoile est-ce un placement ? La Saint valentin est propice à l'achat d'une étoile. Au-delà du romantisme, qu'en est-il sur le plan juridique ? Peut-on acheter une étoile ? Ou encore ...

Sommaire

- Une étoile est-ce un placement ?
- La question juridique est ancienne
- Le prix du rêve accessible

Une étoile est-ce un placement ?

La Saint valentin est propice à l'achat d'une étoile. Au-delà du romantisme, qu'en est-il sur le plan juridique ?

Peut-on acheter une étoile ? Ou encore un « corps céleste ».

Des publicités fleurissent sur internet proposant d'acheter ou de baptiser une étoile à votre nom. Mais, est-il vraiment possible d'acquérir une étoile ? Peut-elle porter votre nom (de façon officielle il va sans dire) ? Est-ce un investissement au-delà du rêve ?

Il est vrai que la galaxie comporte 300 milliards d'étoiles ce qui propose une offre assez illimitée. Sur ce marché quasiment « no limit » les sociétés se targuent de leur sérieux. Le prix du rêve : un nom à jamais associé à une étoile, inscrit sur un registre international, le Registre Officiel des Étoiles, ou version internationale en anglais : l'International Star Registry.

La question juridique est ancienne

Qu'en est-il des règles s'appliquant au-delà de l'espace aérien de chaque État ?

À qui appartient l'espace extra-atmosphérique et les corps célestes qui le composent ? Peut-on les vendre, et donc la question qui s'en suit, si j'en achète une parcelle, en serais-je propriétaire ?

La mauvaise nouvelle est que l'espace n'est pas à vendre. Pouvoir en acheter « un morceau » n'est donc pas possible.

C'est le 27 janvier 1967 que le traité de l'espace avec l'Assemblée générale des Nations unies, met en place quelques principes fondamentaux.

L'UAI (Union Astronomique Internationale) fondée en 1919, est la seule autorité officielle à pouvoir nommer les objets, dont les étoiles dans l'espace, ce qu'elle fait selon une procédure officielle qui n'a aucune démarche commerciale.

Donc les sociétés proposant de baptiser une étoile au nom de votre dulcinée ou la propriété d'une parcelle de terrain sur un astre, n'ont juridiquement pas les droits pour le faire. Nous sommes dans la part du rêve, en échange d'une somme allant de 19 à 199 euros de façon générale.

En échange de quoi le postulant voit son nom inscrit sur un registre bien réel, mais privé. En gros, un fichier d'une société, qui en contrepartie lui enverra un certificat avec le nom de l'étoile et la date, des fiches d'information sur l'étoile et la constellation, des instructions pour les trouver et les situer ainsi dans l'espace, le tout dans un coffret cadeau voire avec un DVD.

Le prix du rêve accessible

L'UAI en tant qu'organisation scientifique ne s'associe à aucune pratique marchande dans ce sens consistant à vendre des noms d'étoile qui ne seraient que fictifs, encore moins des surfaces immobilières sur des planètes lointaines.